

ENCAN

Règlements

- 100 % des montants amassés sont remis à Centraide.
- C'est l'unité qui organise l'encan qui cumule les gains même si ce n'est pas une personne de son unité qui remporte une mise.
- La récupération des objets se fait entre la donatrice ou le donateur et la personne gagnante.

Les personnes qui participent doivent être âgées de 18 ans et plus et être membre du personnel de la Ville de Montréal à la date des enchères.

Les achats doivent être faits à titre personnel seulement.

L'attribution des articles se fera au plus offrant. Après avoir été inscrite, aucune mise ne pourra être retirée. Il est de l'intérêt et de la responsabilité des personnes participantes de s'assurer de leurs intentions.

Les lots sont vendus tels quels et toutes les ventes sont finales. Il n'y aura aucun échange ou remboursement.

La description des biens est faite par la donatrice ou le donateur.

Aucun article ne sera vendu en dessous du prix minimum inscrit sur la fiche d'enchères.

En misant sur un ou plusieurs articles, toute personne participante atteste avoir lu et compris les règlements de l'encan en totalité et consent à se conformer. Ils sont finaux et exécutoires, eu égard à toutes questions relatives à l'encan virtuel.

En participant à un encan sur cette plateforme, la personne participante consent à dégager et à exonérer la Ville de Montréal de toute responsabilité de quelque nature que ce soit et à renoncer à toute action ou cause d'action, pour toute réclamation, pour pertes et dommages de toute sorte résultant ou associés à la conduite de l'encan ou à l'acceptation d'un lot.

ENCAN

Soumettre un article

Vous voulez organiser un encan au sein de votre unité ?

En tant que responsable de cet encan, vous serez en charge de fournir les informations des articles qui seront affichés sur le site des encans de votre unité.

Pour vous faciliter les choses, nous vous recommandons de définir une date limite pour recevoir les informations en fonction de la période que vous aurez choisie et du temps dont vous aurez besoin pour compléter les formulaires.

Liste de ce que la donatrice ou le donateur doit vous fournir :

1. Nom, courriel et téléphone de la personne qui donne un article
2. L'endroit où se trouve l'article : cela peut être au bureau ou à votre domicile. Si vous êtes à l'extérieur de Montréal, indiquer si vous êtes sur la Rive-Sud ou la Rive-Nord
3. Nom de l'article
4. Une description de 200 caractères maximum
5. Une photo de 1 MB maximum (le dépôt sera refusé si vous dépassez cette limite)
6. La valeur marchande de l'article **en nombre entier** (prix d'achat d'un article. Il est obligatoire de l'indiquer même si l'article que vous donnez est usagé)
7. Prix de départ minimum **en nombre entier**

Informations importantes

- Le formulaire à compléter pour soumettre vos articles vous sera envoyé une fois que votre inscription pour faire un encan sera enregistrée.
- Il faut remplir 1 formulaire par article.
- Vous aurez une date limite pour les soumettre et vous ne pourrez pas en ajouter après cette date.

ENCAN**Foire aux questions**

Dans le cadre de la campagne Centraide, la Ville de Montréal offre la possibilité aux unités d'affaires d'organiser un encan accessible à l'ensemble des membres du personnel de la Ville. Les recettes des ventes seront entièrement remises à Centraide.

Quels sont les principes de base d'un encan ?

Il s'agit d'une vente dans laquelle plusieurs personnes sont en concurrence pour l'acquisition d'un même bien qui est finalement attribué au plus offrant.

Qu'est-ce qu'un encan en ligne ?

Il s'agit d'une vente aux enchères dont l'inscription et les mises se font par le biais de ce site sécurisé. Si vous remportez votre mise à la fermeture de l'enchère, vous avez gagné.

Qui peut participer ?

Les membres du personnel de la Ville uniquement. Vous devrez fournir votre numéro d'employée ou employé et votre unité pour payer une enchère que vous aurez remportée.

Comment payer ?

Le paiement des enchères gagnantes se fait par carte de crédit uniquement, dans un délai maximum de 72 heures suivant la clôture des enchères, ou suivant les informations que vous aurez reçu de la personne responsable de l'encan auquel vous aurez participé. Le paiement doit se faire sur la plateforme sécurisée spécifique de Centraide pour la Ville de Montréal. Les détails vous seront envoyés par courriel une fois les enchères terminées.

Vous serez mis en contact avec la donatrice ou le donateur lorsque vous aurez envoyé votre confirmation de paiement.

Que se passe-t-il si je ne paye pas dans le délai imparti ?

La personne suivante ayant misé sera informée qu'elle a remporté la mise afin qu'elle puisse effectuer son paiement.

Est-ce que je reçois un reçu d'impôt si je donne quelque chose ?

Chaque lot est offert gracieusement et les recettes de la vente sont destinées à 100 % à Centraide du Grand Montréal. Aucun reçu d'impôt ne sera émis.

Est-ce que je reçois un reçu d'impôt si je remporte une enchère ?

Aucun reçu d'impôt ne sera émis puisqu'il s'agit d'un bien qui est acheté.

ENCAN

Comment je récupère l'article que j'ai payé ?

Avant de miser, vérifiez si l'article est dans une zone facile d'accès pour vous grâce au code postal, ou s'il y a plus de détails dans le descriptif. Vous serez mis en contact avec la donatrice ou le donateur pour la prise de possession une fois que vous aurez envoyé la preuve de votre paiement à la personne responsable de l'encan auquel vous avez participé.

Qui est responsable si j'ai du mal à récupérer mon article ?

Communiquez avec votre responsable de campagne.

J'ai gagné une enchère pour un lot qui n'a pas été donné par mon unité, dans quelle unité est enregistré mon achat ?

Le montant est comptabilisé dans l'unité qui a organisé l'enchère.